

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 31 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 31 mai, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle du Conseil à Ucel, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : MC SAUSSAC, M ALLAMEL, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, JY MEYER, I NGUYEN, E ROCHE, J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, M THINON (proc de B PERRUSSET), P MAISONNEUVE, JF DEVES (proc de J LAFFONT), JC COURT, JY PONTIER, S GENEST, G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, P DUPONT, B TEYSSIER, M GUYON, G ANTONY, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, J BOYER, G DOZ, F CHASSON, A ROUSSET, B SOUCHE, M CEYSSON, M TOURVIELHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT(proc de JP LARDY).

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 39

Procurations : 5

Votants : 44

Absents : 8

Date de convocation : 25/05/2022

Secrétaire de séance : Patrick MAISONNEUVE

Absents : K ESSAYAR, R KAPPEL, A DELAYGUE, D BERAL, J SEBASTIEN, A M CHAZE, V VANDUYNLAGER et CHARROUD

En présence des suppléants non votants : JP MARRON et O BOISSIN

Objet : Approbation du règlement du service de transport Tout'énbus.

Par délibération en date du 09 décembre 2021, le conseil communautaire a approuvé le règlement de service de Transport Tout'énbus.

Celui-ci permet de définir les droits et obligations des usagers mais aussi de définir les règles de fonctionnement des services.

Après quelques mois d'utilisation, il est apparu nécessaire de préciser certains points , de clarifier certains articles et de supprimer les redondances.

Les membres de la commission « mobilité » réunis en séance le 03 mai dernier ont validé ce nouveau règlement et apporté des modifications notamment sur l'accès au bus pour les animaux de compagnie et les vélos.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'approuver le règlement de service du transport « Tout'énbus ci- joint ainsi que ses 2 annexes portant respectivement sur l'abonnement Tout'compris valable pour l'année scolaire et les consignes de comportement et sécurité au sein des transports
- De dire qu'il sera d'application immédiate.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 1^{er} juin 2022

Le Président, Max TOURVIELHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20220531-DEL31052022-29-DE
Date de télétransmission : 02/06/2022
Date de réception préfecture : 02/06/2022